

Chambre de Commerce.

A part la question du Zollverein, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, la chambre de commerce s'est occupée d'une foule d'autres sujets importants.

En première ligne, on doit placer le creusement du lac St. Pierre.

Une motion suggérant au gouvernement de consacrer une certaine partie de ses deniers à l'accomplissement de cette œuvre, a été rejetée par la chambre de commerce.

Ce résultat est dû surtout aux efforts des délégués de la ville de Québec, qui, pour attirer le commerce chez eux, cherchent à enlever à Montréal les moyens de le conserver.

Nous regrettons pour notre part que cette importante question n'ait pas été considérée sous un autre point de vue que celui du plus ou moins grand intérêt que peuvent avoir respectivement deux cités à la voir résolue dans un sens ou dans l'autre.

Le creusement du canal St. Pierre est pour nous une question d'intérêt national. Cette entreprise peut être assimilée à la canalisation de nos rivières. Tous les obstacles qui gênent la navigation intérieure doivent être éloignés; et il nous semble que la province toute entière retire des bénéfices de la moindre amélioration dans nos voies de communication.

A l'heure où tous les partis se réunissent pour demander au gouvernement d'investir une partie de ses revenus dans une entreprise publique, il serait peut-être bon d'en profiter.

La question du canal de la Baie Verte a été amenée devant la chambre, qui en a recommandée la construction.

Le canal, d'une longueur de douze milles seulement, aurait l'effet de diminuer la distance de 450 milles. Cela seul on indique toute l'importance.

L'amélioration de nos canaux et de la navigation intérieure a été sérieusement traitée, et l'on peut croire que les recommandations contenues dans les mémoires présentés ne seront pas laissés dans l'oubli.

Il a été jugé que la loi de banqueroute telle qu'adoptée en 1869 rendait justice aux créanciers et aux débiteurs; on croit à propos, néanmoins, certaines modifications.

Par une résolution on recommande au gouvernement une politique libérale quant aux octrois de terre; on n'a pas éprouvé d'hésitation à déclarer que les compagnies de chemin de fer étaient autorisées à compter sur ces octrois; — car c'est un moyen de doter notre pays d'un réseau de voies ferrées qui sera pour beaucoup dans l'accroissement de la richesse publique.

Voici d'autres résolutions, qui ont été adoptées :

Résolu : — Que le gouvernement de la Puissance soit prié d'attirer l'attention des Etats Unis, par l'intermédiaire des autorités impériales, sur les lourdes

taxes consulaires ou autres prélevées sur les produits exportés du Canada aux Etats Unis pour la construction des bâtiments; que, cette taxe ajoutée pratiquement, dans beaucoup de cas, un lourd fardeau aux droits déjà exigés.

Que dans tout arrangement qui peut intervenir avec le gouvernement américain, et par lequel certains produits de l'un ou de l'autre pays pourront être admis sans droits, ou à des droits réduits, le pétrole et ses produits y seront compris.

Que cette chambre prie respectueusement le gouvernement de la Puissance d'amender les sections suivantes de l'acte des douanes, en ce qui concerne les droits *ad valorem*, savoir: 30, 31, 43 et 44, et de mettre à la place des mots "valeur précise du marché comme base d'impôt," les mots "l'impôt sera perçu sur la valeur des marchandises et une facture *bona fide* sera la preuve de la valeur des dites marchandises."

"Que, de plus, dans l'opinion de cette chambre, aucun officier de douane ne devrait être intéressé dans les saisies ou les amendes.

Résolu. — Que cette chambre recommande au gouvernement de rappeler l'acte imposant un droit d'exercice de cinq centins par gallon sur le pétrole raffiné, et qu'à la place un droit d'inspection d'un dollar par barrique soit imposé.

Résolu — Qu'une pétition soit adressée au gouvernement de la Puissance, demandant que la distribution des lettres, journaux, etc., soit faite dans les cités et villes sans charge additionnelle, que le conseil exécutif de cette chambre soit chargé de faire une enquête sur le système existant dans d'autres pays."

Résolu — Qu'il est désirable que le système télégraphique le long du Golfe St. Laurent soit aussi complet que possible, et qu'une recommandation soit faite au gouvernement fédéral afin d'aider à la pose d'un câble sous-marin, près de la Pointe des Monts."

Résolu — Que cette chambre a appris avec plaisir que le gouvernement se propose d'introduire à la prochaine session un bill général sur l'inspection, et qu'elle recommande que l'inspection du beurre, poisson, huile de poisson, pétrole, cuir, cendres, provisions, y compris le lard et le bœuf, soit obligatoire, et que l'inspection de la farine, fromage et pain de toute espèce, soit aussi obligatoire."

Le 26, l'Assemblée a voté par 406 voix contre 360, la première clause de la loi de navigation commerciale.

A l'avenir une taxe de 75 centimes par cent kilogrammes, sera appliquée sur toutes marchandises importées par navire étranger des ports d'Europe.

Une soixantaine de députés à l'Assemblée, pour les départements de l'Est, ont pris sous leur patronage, la souscription pour le paiement de l'indemnité de guerre.

Les souscriptions se recueillent rapidement, la ville de Nancy s'est inscrite pour 500,000 francs.

M. Olway, député de Chatham, a adressé hier la parole à ses constituants, sur les affaires politiques. Il dit que l'état de l'Europe amènerait des complications qui entraîneraient une guerre. Il discute, aussi longuement la question de l'Alabama et, à l'appui de ses remarques, il dit que les réclamations des Etats Unis feraient de la guerre, entre les deux pays, une nécessité inévitable, que l'erreur du gouvernement anglais amènerait des troubles intérieurs, et de plus qu'il s'élevait contre les applaudissements qui ont accueilli le traité de Washington.

M. William Smith, député ministre de la marine et des pêcheries a reçu une lettre d'Angleterre, demandant des informations sur le pays et disant qu'un grand nombre de cultivateurs, qui ne gagnent que 9 shillings par semaine, seraient bien heureux d'émigrer s'ils connaissaient quelque chose du Canada.

Un incendie éclaté vendredi à l'asile des aliénés de Beauport. Le dommage est restreint aux bâtisses servant d'écuries, qui ont été complètement détruites.

Les pertes sont considérables et couvertes partiellement par une assurance.

Le traité de Washington ne paraît pas plaire, en entier, aux gros bonnets du commerce américain. On ne voit pas, d'un bon œil, la clause du traité qui rend la navigation libre sur les lacs. Dans les cercles commerciaux, on prétend que par là les propriétaires de navires anglais pourront faire une concurrence très forte aux Américains.

Les commerçants de bois du Canada doivent se réjouir. Le comité des voies et moyens de Washington va présenter un bill pour admettre en franchise tous les articles et matériaux pour l'érection des bâtisses de Chicago.

On nous écrit de Waterloo :
Le 11 du courant, les électeurs de ce village ont adopté un amendement au Règlement déjà en force, autorisant l'emprunt de 30,000 piastres pour aider à la construction du chemin de fer de Richelieu, Drummond et Arthabaska, et dont l'Hon. M. Foster est un des contracteurs. Par cet amendement le conseil a le pouvoir en aucun temps d'avancer à la compagnie telle somme d'argent qu'il jugera à propos sur le montant souscrit; ce qui aura pour effet de hâter considérablement la construction de ce chemin. Le "Squire" Ellis, cet ennemi du progrès, s'opposait à la passation de cet amendement; mais l'Hon. Foster l'a tellement bien habillé le matin de la votation que le peu d'amis qu'il avait pu abandonner, et il s'est trouvé seul pour demander *Poll*. Le Colonel lui a dit ses vérités une fois pour toute.

Les recettes de la province d'Ontario pour l'année expirée le 31 décembre dernier, se sont montées à 2,333,179 piastres, et les dépenses à 1,816,867 piastres: il y a par conséquent un excédant de revenus de 521,312 piastres. L'actif dont cette province peut disposer en ce moment, s'élève à 3,910,963 piastres.

Il y a pas de meilleur règle de santé à suivre que celle qui consiste à se tenir les pieds secs et chauds, et à éloigner de la tête une trop grande chaleur. Cette règle n'est pas nouvelle, mais il est bon de la répéter souvent.